

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DEVE 115** Subvention de fonctionnement (3 000 euros) à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Écologique (3e).

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Écologique (3e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 27 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Écologique dont le siège social est situé 169 rue du Temple 75003 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**